



POTENTIELS ACÉRICOLES DES FORÊTS PRIVÉES DES MRC LES PAYS-D'EN-HAUT ET LES LAURENTIDES

387, RUE LAFLEUR, LACHUTE (QUÉBEC) J8H 1R2
TÉL. : (450) 562-3223 • TÉLÉC. (450) 562-9361

**POTENTIELS ACÉRIQUES DES
FORÊTS PRIVÉES DES
MRC LES PAYS-D'EN-HAUT ET
LES LAURENTIDES**

Horizon multiresource Inc.

Lachute, mars 2002

TABLE DES MATIÈRES

1. MISE EN CONTEXTE	4
2. MANDAT	5
3. MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL	5
3.1 CUEILLETTE DES DONNÉES	5
3.2 CARTOGRAPHIE ET GÉOMATIQUE.....	6
3.3 INFORMATIONS SUR LES PRODUCTEURS ACÉRICOLES	6
3.4 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTAIRES	6
3.5 REGROUPEMENT DE MUNICIPALITÉS.....	7
4. POTENTIELS ACÉRICOLES	8
4.1 DESCRIPTION D'UN SITE À POTENTIEL ACÉRICOLE	8
4.2 CARACTÉRISTIQUES ACÉRICOFORESTIÈRES DES PRINCIPAUX REGROUPEMENTS.....	10
4.3 LIMITATIONS ET MISE EN GARDE.....	11
4.4 POTENTIEL ACÉRICOLE DES MRC	12
4.5 POTENTIEL ACÉRICOLE POUR LA MRC LES PAYS-D'EN-HAUT	14
4.6 POTENTIEL ACÉRICOLE POUR LA MRC LES LAURENTIDES	20
5. PROBLÉMATIQUES AU NIVEAU DES MRC LES PAYS-D'EN-HAUT ET LES LAURENTIDES	26
5.1 NOMBRE D'ENTAILLES POTENTIEL VERSUS LA PRODUCTION ACTUELLE	26
5.2 MARCHÉS DES PRODUITS ACÉRICOLES	27
5.3 LOCALISATION DES MASSIFS ET ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE	28
5.4 INTÉRÊTS DES PROPRIÉTAIRES (SONDAGE)	29
6. PORTRAIT ACÉRICOLE PRÉLIMINAIRE DES LAURENTIDES	29
7. APPROCHES POUR FAVORISER LA MISE EN VALEUR DE LA RESSOURCE	31
7.1 CRÉATION DE BASES DE DONNÉES.....	31
7.2 FOURNIR DES INFORMATIONS AUX PROPRIÉTAIRES.....	31
7.3 MISE SUR PIED DE RÉSEAUX D'UTILISATEURS ET DE PRODUCTEURS	32
7.4 FOURNIR DES SERVICES TECHNIQUES ET SPÉCIALISÉS	32
7.5 ACCROÎTRE LES CONNAISSANCES SUR LES PROPRIÉTAIRES	33
7.6 AIDE FINANCIÈRE.....	33
7.7 AMÉLIORER LES CONDITIONS DE MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS DE L'AMÉNAGEMENT ACÉRICOFORESTIER.....	34
7.8 PROTÉGER ADÉQUATEMENT LE TERRITOIRE.....	34
7.9 FOURNIR DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE À LA MAIN D'ŒUVRE.....	35
8. CONCLUSION	36
9. REMERCIEMENTS	36
10. BIBLIOGRAPHIE	37

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Secteurs dans la MRC Les Pays-d'en-Haut	7
Tableau 2. Secteurs dans la MRC Les Laurentides	7
Tableau 3. Normes d'entaillage.....	8
Tableau 4. Caractéristiques acéricoles des principaux regroupements....	10
Tableau 5. Ventilation du nombre d'entailles pour les MRC Les Pays-d'en-Haut et Les Laurentides.....	12
Tableau 6. Ventilation du nombre d'hectares à potentiel acéricole pour les MRC Les Pays-d'en-Haut et Laurentides	13
Tableau 7. Ventilation du nombre d'entailles pour les secteurs de la MRC Les Pays-d'en-Haut.....	14
Tableau 8. Ventilation du nombre d'hectares à potentiel acéricole et du pourcentage de superficie occupé par ces sites (MRC Les Pays-d'en-Haut)	18
Tableau 9. Ventilation du nombre d'entailles pour les secteurs de la MRC Les Laurentides	20
Tableau 10. Ventilation du nombre d'hectares à potentiel acéricole et du pourcentage de superficie occupé par ces sites (MRC Les Laurentides)	25
Tableau 11. Statistiques sur l'acériculture pour les MRC Les Pays-d'en-Haut et Les Laurentides.....	27
Tableau 12. Portrait préliminaire des caractéristiques acéricoles des Laurentides.....	30

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Potentiels acéricoles de la MRC Les Pays-d'en-Haut (secteur Est)	15
Figure 2a. Potentiels acéricoles de la MRC Les Pays-d'en-Haut (secteur Ouest)	16
Figure 2b. Potentiels acéricoles de la MRC Les Pays-d'en-Haut (secteur Ouest)	17
Figure 3. Potentiels acéricoles de la MRC Les Laurentides (secteur Sud-Est)	21
Figure 4. Potentiels acéricoles de la MRC Les Laurentides (secteur Nord-Est)	22
Figure 5. Potentiels acéricoles de la MRC Les Laurentides (secteur Sud-Ouest)	23
Figure 6. Potentiels acéricoles de la MRC Les Laurentides (secteur Nord-Ouest)	24

1. MISE EN CONTEXTE

Le Plan de Protection et de Mise en Valeur (PPMV) des Laurentides prévoit dans son Plan stratégique «*d'identifier les érablières à fort potentiel*» et de «*conclure une entente avec un partenaire pour la réalisation d'un inventaire ou le transfert de connaissances sur la localisation des érablières à fort potentiel acéricole*». Ces stratégies découlent du fait qu'à l'heure actuelle, peu de connaissances qualitatives et quantitatives sur les érablières privées dans les MRC laurentidiennes sont disponibles afin de favoriser une mise en valeur éclairée de la ressource. La réalisation d'un projet d'acquisition de connaissances des potentiels acéricoles est donc intéressante, voire importante, pour les Laurentides.

En 2000, Horizon Multiressource inc. réalisait une étude sur les potentiels acéricoles de la MRC d'Argenteuil. L'étude révélait un potentiel d'environ 3,7 millions d'entailles seulement au niveau de la MRC et que seulement 1,4% du potentiel était à ce moment exploité. En 2001, une étude similaire a été réalisée dans les MRC Mirabel et Deux-Montagnes. Dans ce cas, on évaluait à 745 000 entailles et 626 000 entailles le potentiel des MRC Mirabel et Deux-Montagnes, respectivement. Pour ces deux MRC, le potentiel était exploité à environ 30%. Dans une troisième phase qui fait l'objet de la présente étude, le même projet est reconduit dans les MRC Les Pays-d'en-Haut et Les Laurentides. Les résultats joints à ceux des deux précédentes études soulignera de façon très précise l'ordre de grandeur des potentiels acéricoles de presque toutes les Basses-Laurentides, de la MRC Deux-Montagnes à la MRC Les Laurentides.

Ce projet permettra aux deux MRC de mieux cerner les potentiels et les problématiques reliées à cette ressource et d'en faire subséquemment une mise en valeur accrue. De plus, le transfert de connaissances direct (à l'aide des soirées rencontres) avec les propriétaires permettra d'accroître l'intérêt et la volonté de mettre en valeur les terrains à potentiel acéricoles et forestiers. Le but ultime recherché est la mise sur pied de nouveaux projets de mise en valeur des ressources acéricoles et forestières qui contribueront au développement économique des municipalités à moyen et long terme, et qui apporteront des bénéfices non négligeables pour les propriétaires de boisés.

Le présent projet est financé à partir du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF, volet II) du ministère des

Ressources naturelles du Québec (MRNQ). Ce programme redistribue régionalement les droits de coupe des bénéficiaires de contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF) sur terres publiques. Le financement de l'étude provient en partie de l'entreprise Scierie G.M. Dufour inc. (90%) et de Horizon Multiressource inc. (10%).

2. MANDAT

Le projet vise à atteindre les trois objectifs suivants :

- Identifier et caractériser les potentiels acéricoles par municipalité pour les MRC Les Pays-d'en-Haut et Les Laurentides;
- Évaluer la problématique reliée à la mise en valeur du territoire et suggérer des solutions;
- Conscientiser les propriétaires de boisés à l'aménagement des ressources acéricoles et forestières.

Les caractéristiques acéricoles par secteur (regroupement de municipalités) sont présentées à l'intérieur du présent rapport et proviennent d'une évaluation cartographique. L'étude met en évidence le nombre d'entailles disponibles par secteur, leur accessibilité, leur localisation ainsi que leur utilisation actuelle.

Le projet vise aussi à inciter les propriétaires de boisés à mettre en valeur les ressources acéricoles et forestières de leur forêt. Cet objectif sera réalisé grâce à des soirées rencontres auxquelles sont conviés les propriétaires possédant des terres offrant un potentiel de plus de 1000 entailles. Lors de ces soirées qui se tiendront en avril prochain, des représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), du Syndicat des producteurs acéricoles, du Centre local de développement des Laurentides, de l'Agence forestière des Laurentides et de Horizon multiressource inc., présenteront les différentes options de mise en valeur acéricole et forestière d'une forêt.

3. MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

3.1 Cueillette des données

Pour les données forestières, nous avons utilisé les compilations d'inventaire forestier du troisième programme d'inventaire décennal

provenant du MRNQ. Il s'agit de bases de données qui présentent les caractéristiques dendrométriques (nombre de tiges, essences, diamètre, volume, etc.) pour chacun des regroupements de strates utilisés pour l'inventaire des forêts privées de la région Outaouais-Laurentides. D'autres données (nombre d'entailles, nombre d'entailles à l'hectare, etc.) ont été calculées à partir de ces bases de données. Nous avons aussi utilisé une autre base de donnée qui présente d'autres informations relatives à la carte forestière (appellation, densité, hauteur et âge des peuplements forestiers, etc.).

La combinaison de ces bases de données permet d'obtenir un excellent portrait du contenu des forêts des MRC Les Pays-d'en-Haut et Les Laurentides.

3.2 Cartographie et géomatique

Afin de produire une cartographie des potentiels, nous avons utilisé les cartes forestières du troisième programme décennal d'inventaire forestier du MRNQ. La couche des érablières à potentiel acéricole et celle des limites des municipalités ont été retenues pour être ensuite jointes aux bases de données descriptives. Les polygones ont été divisés selon les tenures et les limites de municipalités afin de présenter un portrait par secteur.

Nous avons ensuite ajouté les informations sur le réseau hydrographique, la division territoriale, le réseau routier ainsi que d'autres informations pertinentes.

3.3 Informations sur les producteurs acéricoles

Pour bien cerner la problématique du territoire, il est aussi nécessaire de posséder des informations sur les producteurs acéricoles actuels. Ces informations nous ont été fournies par le MAPAQ.

3.4 Informations sur les propriétaires

Une autre étape importante du travail consiste à informer les propriétaires de boisés du potentiel de leur forêt. La méthode utilisée est l'envoi d'informations sur l'aménagement acéricole et forestier, et l'envoi d'invitations à une soirée d'information sur le sujet. Pour cibler uniquement les propriétaires de terrains à potentiel acéricole, nous avons

utilisé nos cartes de potentiels et les matrices graphiques des municipalités. À l'aide de celles-ci, nous avons préparé une liste de tous les propriétaires possédant une terre boisée avec un potentiel d'au moins 4 hectares d'un seul tenant offrant 150 entailles à l'hectare et plus. Cette liste a été informatisée sous forme de base de données et comprend des informations sur le propriétaire et l'endroit où se trouve sa propriété.

3.5 Regroupement de municipalités

En raison du grand nombre de municipalités sur le territoire et des récentes fusions municipales, nous avons regroupé les municipalités en secteurs. C'est sur la base de ces secteurs que les potentiels acéricoles ont été analysés. Ces secteurs sont présentés dans le Tableau 1 et 2 qui suivent.

Tableau 1. Secteurs dans la MRC Les Pays-d'en-Haut

Secteur	Municipalités
Est	Ste-Adèle, Ste-Marguerite-du-Lac-Masson/Esterel, Piedmont
Ouest	Morin-Heights, St-Sauveur-des-Monts, St-Sauveur, Ste-Anne-des-Lacs, Wenworth-Nord, Lac-des-seize-Îles, St-Adolphe-d'Howard

Tableau 2. Secteurs dans la MRC Les Laurentides

Secteur	Municipalités
Sud-Est	Val-Morin, Val-David, Ste-Agathe-des-Monts, Lantier, Ste-Lucie-des-Laurentides, Ste-Agathe-Nord, Ivry-sur-le-Lac
Nord-Est	St-Faustin-Lac-Carré, Lac-Supérieur, Mont-Tremblant, Val-des-Lacs
Sud-Ouest	Huberdeau, Brébeuf, Barkmere, Arundel, Amherst, Montcalm
Nord-Ouest	La Conception, Labelle, La Minerve

4. POTENTIELS ACÉRICOLES

4.1 Description d'un site à potentiel acéricole

Dans un premier temps, il est important de définir le terme « *acéricole* ». Ce terme englobe tout ce qui concerne la production de sirop d'érable. Il vient du nom latin *Acer* qui signifie érable. Un bon site pour la production de sirop d'érable (site acéricole) doit posséder les caractéristiques suivantes :

- Présence prédominante d'érable à sucre ou d'érable rouge dans la forêt. Ces érables doivent être suffisamment gros et en quantité suffisante. À ce sujet, il est important de connaître les normes d'entailage présentées au Tableau 3 (Syndicat des producteurs de bois de la Beauce, 1998).

Tableau 3. Normes d'entailage

Diamètre à 1,3 mètres du sol (cm)	Nombre d'entailles possibles
0-19 cm	0
20-39 cm	1
40-59 cm	2

- Que le nombre d'entailles à l'hectare soit supérieur à 175 et que le nombre total d'entailles soit au moins équivalent à 2000 entailles. Sous ce seuil, la rentabilité économique d'une exploitation est moindre, mais la ressource peut tout de même être exploitée de façon artisanale. Dans le cadre de cette étude, les secteurs qui offrent 175 entailles à l'hectare et plus seront qualifiés de « secteurs à potentiel acéricole ». Les secteurs possédant entre 175 et 200 entailles par hectare présentent un potentiel moyen et seront mis en évidence à titre indicatif dans les tableaux et cartes de l'étude.

- Préféablement, le site doit être situé près d'un réseau routier, réduisant ainsi les coûts d'installations tout en favorisant un accès plus facile. La proximité de réseau de distribution électrique est aussi importante pour les mêmes raisons.
- Une pente trop abrupte risque d'occasionner des difficultés de déplacement à l'intérieur de l'érablière. Par contre, une certaine pente est souhaitée pour acheminer l'eau d'érable vers la sucrerie à l'aide de la gravité. Les pentes exposées au nord sont déconseillées car la coulée est généralement moins abondante à ces endroits. Les meilleures expositions sont sud et sud-ouest.
- La présence d'essences compagnes (tilleul, bouleau jaune, hêtre à grandes feuilles) doit être maintenue car elles favorisent le maintien de la santé de l'érablière. Il est suggéré de conserver entre 10% et 20% du volume en essence compagnes (Syndicat des producteurs de bois de la Beauce, 1998). Toutefois, les essences non compagnes (sapin, pruche et épinettes) doivent être rares car celles-ci créent de l'ombre, ce qui a pour effet d'abaisser la température du site et ainsi nuire à la bonne coulée.

4.2 Caractéristiques acéricforestières des principaux regroupements

Les données d'inventaire forestier utilisées proviennent de regroupements de strates présentant chacune leurs caractéristiques propres. Le Tableau 4 indique les principales caractéristiques acéricoles des regroupements utilisés.

Tableau 4. Caractéristiques acéricoles des principaux regroupements

Appellation du regroupement	Nom du regroupement	Nombre entailles par hectare	Surface terrière totale (m²/ha)	Volume (m³/ha)
ER A2 50 C 1AR 3	Érablière	194	22	151
ER A3 JIN D 1AR 2	Érablière	246	26	174
ER B1 VIN D 1AR 2	Érablière	245	26	205
ER A2 JIN C 1AR 3	Érablière	203	28	220
ER A2 VIN D 1AR 2	Érablière	180	24	175
ER A3 50 C 1AR 3	Érablière	197	30	204
ERBB A2 VIN E R 1	Érablière à bouleau blanc	218	32	190
ERBB B2 JIN D 1AR 1	Érablière à bouleau blanc	226	28	199
ERFT A2 JIN D 1AR 2	Érablière à feuillu tolérant	210	28	195
ERFT A2 JIN D R 1	Érablière à feuillu tolérant	214	24	178
ERFT B1 VIN C 1AR 3	Érablière à feuillu tolérant	261	28	229
ERFT C2 VIN C 1AR 3	Érablière à feuillu tolérant	243	28	147
ERFT A2 VIN C 1AR 3	Érablière à feuillu tolérant	290	28	203
ERFT B2 JIN C 1AR 3	Érablière à feuillu tolérant	178	26	178

En général, les regroupements formés d'érablières de 70 ans et plus offrent d'excellents potentiels acéricoles car le nombre d'entailles à l'hectare y est intéressant (plus de 200 entailles /ha). L'inventaire des érablières résineuses à dominance feuillue et des érablières à feuillu intolérant nous a permis de constater le faible potentiel de ces peuplements. En effet, ceux-ci offrent à l'acériculteur à peine une centaine d'entailles par hectare. De la même manière, les érablières ayant subi des coupes partielles ont perdu leur vocation acéricole car le nombre d'entailles restant y est à peine de 143 entailles à l'hectare. Par contre, l'analyse des tiges d'érables (rouges et à sucre) de 18 centimètres de diamètre à la hauteur de la poitrine nous permet de croire que le potentiel va se reconstituer d'ici une dizaine d'années

La cartographie des potentiels du territoire a été préparée à partir des informations contenues dans le Tableau 4. Les cartes de potentiels présentent uniquement les potentiels actuels des regroupements offrant plus de 175 entailles à l'hectare. Les terrains qui démontrent un potentiel de moins de 175 entailles par hectare représentent un attrait moindre pour la production acéricole et ne sont donc pas présentés dans cette étude. Par contre, les autres superficies forestières apparaissent sur la carte où l'on a différencié les peuplements feuillus et mélangés des massifs résineux.

4.3 Limitations et mise en garde

Il faut savoir que les données utilisées dans le cadre du présent projet proviennent de peuplements cartographiques regroupés selon des critères forestiers et non acéricoles. Il est alors essentiel de considérer que des peuplements de faibles et très faibles densités (C et D) peuvent avoir été regroupés avec d'autres plus denses, ce qui cause une variation dans l'estimation du nombre d'entailles dans certains cas. Les données permettent donc d'avoir une idée des caractéristiques dendrométriques et acéricoles à l'échelle de regroupements, mais ne permettent pas d'appliquer ces données à un niveau de précision plus élevé.

De plus, nous avons utilisé les données du troisième programme d'inventaire décennal, inventaires qui furent réalisés après 1990. Les forêts ont vraisemblablement changé depuis cette époque et il y a tout lieu de croire que le nombre d'entailles pourrait présentement être supérieur à ce qu'il était en 1990. En effet, la croissance accumulée durant ces années aura permis le passage des arbres de 18 centimètres

de diamètre à la hauteur de poitrine à un diamètre de plus de 20 centimètres qui permet l'entaillage de l'érule.

L'exactitude de la carte écoforestière au niveau des contours et des appellations des peuplements constitue une autre limite à la précision des données. En effet, si l'appellation ou les contours sont erronés, la cartographie présentera des potentiels inexacts. Cette situation se présente souvent dans le cas de forêts ayant subi des coupes après la confection des cartes écoforestières. D'ailleurs, toutes les perturbations majeures (constructions résidentielles, coupes totales, coupes partielles, etc....) ayant eu cours depuis la préparation des cartes écoforestières ne sont pas cartographiées sur nos cartes de potentiel.

4.4 Potentiel acéricole des MRC

Les données des inventaires forestiers compilées par MRC nous permettent d'obtenir la ventilation du nombre d'entailles par MRC. Le Tableau 5 fait mention des résultats obtenus.

Tableau 5. Ventilation du nombre d'entailles pour les MRC Les Pays-d'en-Haut et Les Laurentides

Municipalité régionale de comté (MRC)	Nombre d'entailles par hectare			
	175-200	201-250	> 250	TOTAL
Les Pays-d'en-Haut	682720	2300060	116520	2982780
Les Laurentides	1819660	4463420	459190	6742270
Total	2502380	6763480	575710	9725050

Comme l'indique le tableau ci-dessus, les meilleurs potentiels se situent au niveau de la MRC Les Laurentides qui compte environ 69% des entailles totales des deux MRC. Ceci s'explique en partie par la proportion du territoire forestier qui y est plus élevée que dans la MRC Les Pays-d'en-Haut, et par la plus grande superficie de la MRC.

Les Pays-d'en-Haut offre donc 31% du potentiel total des deux MRC. Notons que le potentiel global se situe à 70% à l'intérieur de peuplements présentant un bon potentiel acéricole, soit entre 201 et 250 entailles par hectare. Environ 6% des peuplements des deux MRC comportent un très fort potentiel acéricole (plus de 250 entailles/ha). Globalement, pour les deux MRC, le potentiel acéricole en terrains offrant plus de 175 entailles par hectare est d'environ 9,7 millions d'entailles.

Le Tableau 6 présente le nombre d'hectares ayant un potentiel acéricole ainsi que le pourcentage de chaque MRC occupé par ces sites.

Tableau 6. Ventilation du nombre d'hectares à potentiel acéricole pour les MRC Les Pays-d'en-Haut et Laurentides

Municipalité régionale de comté	Nombre d'hectares à potentiel acéricole	Pourcentage de la superficie privée totale occupé par les sites acéricoles	Pourcentage de la superficie forestière privée occupé par les sites acéricoles
Les Pays-d'en-Haut	14402	22,3 %	29,8 %
Les Laurentides	31435	20,7%	27,2%
Total	45837	21,2 %	28,0 %

Globalement, près de 45837 hectares d'érablière offrent un bon potentiel acéricole (>175 entailles/ha), ce qui représente près de 21 % du territoire privé et 28% des forêts privées des deux MRC. Cette dernière proportion est très intéressante et s'explique par le caractère forestier feuillu du territoire.

Le pourcentage des superficies occupées par les sites acéricoles est presque équivalent pour les deux MRC, quoique légèrement supérieur pour la MRC Les Pays-d'en-Haut. En terme de superficie, les meilleurs potentiels se situent toutefois dans la MRC Les Laurentides avec 31435

hectares à bon potentiel acéricole, soit environ 2 fois plus que sa MRC du sud.

4.5 Potentiel acéricole pour la MRC Les Pays-d'en-Haut

Potentiels par secteur

La compilation des données d'inventaire forestier par secteur nous permet d'obtenir les résultats présentés au Tableau 7.

Tableau 7. Ventilation du nombre d'entailles pour les secteurs de la MRC Les Pays-d'en-Haut

Secteur	Nombre d'entailles par hectare			
	175-200	201-250	> 250	TOTAL
Est	265310	784290	40900	1090500
Ouest	417410	1515770	75620	2008800
Total	682720	2300060	116520	2982780

La MRC Les Pays-d'en-Haut offre un très bon potentiel pour la production acéricole. Au total, le territoire offre près de 3 millions d'entailles réparties en grande majorité sur des sites à bon potentiel (entre 201 et 250 entailles par hectare). Bien que le Tableau 7 montre un plus grand nombre d'entailles à l'Ouest, les potentiels sont pratiquement équivalents à l'Est et à l'Ouest. En effet, le secteur Est est environ deux fois moins grand en terme de superficie que le secteur Ouest (256 km² vs 435 km²). Il est donc normal d'y retrouver moins d'entailles. Environ le tiers des entailles potentielles se retrouvent dans le secteur Ouest.

La ventilation du nombre d'entailles selon la qualité des sites nous permet de constater la très bonne qualité des sites acéricoles de la MRC Les Pays-d'en-Haut. En effet, plus de 80 % des sites acéricoles offrent plus de 200 entailles par hectare.

Figure 1. Potentiels acéricoles de la MRC Les Pays-d'en-Haut (secteur Est)

Figure 2a. Potentiels acéricoles de la MRC Les Pays-d'en-Haut (secteur Ouest)

Figure 2b. Potentiels acéricoles de la MRC Les Pays-d'en-Haut (secteur Ouest)

Le Tableau 8 présente le nombre d’hectares à potentiel acéricole ainsi que le pourcentage de chaque secteur occupé par ces sites.

Tableau 8. Ventilation du nombre d’hectares à potentiel acéricole et du pourcentage de superficie occupé par ces sites (MRC Les Pays-d’en-Haut)

Secteur	Nombre d’hectares à potentiel acéricole	Superficie Totale du secteur (hectares)	Pourcentage de la superficie totale occupé par les sites acéricoles
Est	5009	25656	19,5 %
Ouest	9393	43544	21,6 %
Total	14402	69200	20,2 %

Les municipalités situées à l’ouest du territoire de la MRC Les Pays-d’en-Haut possèdent un pourcentage légèrement plus élevé de terrains à potentiel acéricole (21,6%) que celles à l’Est. Au niveau de la MRC, 20,2% du territoire est occupé par des sites à potentiel acéricoles (>175 entailles/ha).

Distribution des secteurs acéricoles (Figures 1, 2a et 2b)

Selon les Figures 1, 2a et 2b, les érablières à très bon potentiel (>250 entailles/ha) sont très dispersées et quand même rares par rapport aux érablières à bon potentiel (entre 200 et 250 entailles/ha). Les municipalités de St-Adolphe-d’Howard et de St-Sauveur comportent particulièrement une assez grande densité d’érablières à bon potentiel. La relativement faible densité d’érablières dans la municipalité de Wentworth-Nord est due à la présence de terrains non forestiers ou de terres publiques. Il en est de même avec les municipalités aux abords de l’autoroute 15 et dans la vallée de St-Sauveur. À Morin-Heights, de grands blocs de peuplements résineux sont présents à l’Est de la 329.

Proximité des chemins

Les érablières à potentiel acéricole de la MRC Les Pays-d'en-Haut sont presque toutes à proximité des chemins. Les secteurs plus éloignés des chemins se localisent en majeure partie dans la municipalité de Ste-Marguerite-du-Lac-Masson et de Ste-Adèle.

Pentes fortes

Plusieurs pentes fortes sont présentes sur tout le territoire, à l'exception de la vallée de St-Sauveur. Ceci est la principale limite à la mise en valeur des érablières de la MRC.

Appréciation globale

Avec 48300 hectares de superficie forestière privée (PPMV, 1999), on estime à 29,8% la superficie forestière occupée par des érablières à bon potentiels acéricoles dans la MRC Les Pays-d'en-Haut. La MRC Les Pays-d'en-Haut offre donc un très bon potentiel pour la production acéricole. Au total, le territoire offre près de 3 millions d'entailles réparties en grande majorité sur des sites à bon potentiel (entre 201 et 250 entailles par hectare). Ces potentiels sont localisés uniformément sur le territoire et sont généralement faciles d'accès.

4.6 Potentiel acéricole pour la MRC Les Laurentides

Potentiels par secteur

La compilation des données d'inventaire forestier par secteur nous permet d'obtenir les résultats présentés au Tableau 9.

Tableau 9. Ventilation du nombre d'entailles pour les secteurs de la MRC Les Laurentides

Secteur	Nombre d'entailles par hectare			
	175-200	201-250	> 250	TOTAL
Sud-Est	592580	1071840	32370	1696790
Nord-Est	636530	1648580	50470	2335580
Sud-Ouest	306990	1175860	109430	1592280
Nord-Ouest	283560	567140	266920	1117620
Total	1819660	4463420	459190	6742270

La MRC Les Laurentides offre un très bon potentiel pour la production acéricole. Au total, le territoire offre plus de 6,7 millions d'entailles réparties en majorité sur des sites à haut potentiel (201 à 250 entailles par hectare). En outre, de nombreuses entailles se situent sur des terrains à très fort potentiel qui comportent plus de 250 entailles à l'hectare.

Figure 3. Potentiels acéricoles de la MRC Les Laurentides (secteur Sud-Est)

Figure 4. Potentiels acéricoles de la MRC Les Laurentides (secteur Nord-Est)

Figure 5. Potentiels acéricoles de la MRC Les Laurentides (secteur Sud-Ouest)

Figure 6. Potentiels acéricoles de la MRC Les Laurentides (secteur Nord-Ouest)

Le Tableau 10 présente le nombre d’hectares à potentiel acéricole ainsi que le pourcentage de chaque secteur occupé par ces sites.

Tableau 10. Ventilation du nombre d’hectares à potentiel acéricole et du pourcentage de superficie occupé par ces sites (MRC Les Laurentides)

Secteur	Nombre d’hectares à potentiel acéricole	Superficie Totale du secteur (hectares)	Pourcentage de la superficie totale occupé par les sites acéricoles
Sud-Est	7993	40076	19,6 %
Nord-Est	10863	87364	12,2 %
Sud-Ouest	7326	55686	12,4 %
Nord-Ouest	5253	65750	6,6 %
Total	31435	248876	12,0 %

La MRC Les Laurentides offre près de 32000 hectares à potentiel acéricole, soit plus de 2 fois plus que la MRC Les Pays-d’en-Haut. La proportion du territoire total (privé et publique) à potentiel acéricole en forêt privée est faible (moins de 15%) mais moyenne au Sud-Est du territoire (près de 20%). Cette situation s’explique par le caractère feuillu prédominant des municipalités de ce secteur.

Distribution des secteurs acéricoles (Figures 3 à 6)

De façon générale, on retrouve des peuplements forestiers à bon potentiel acéricole (entre 200 et 250 entailles/ha) sur l’ensemble du territoire privé de tous les secteurs. La municipalité La Minerve comporte particulièrement une bonne densité d’éraiblières à très bon potentiel (>250 entailles/ha) dans le secteur Nord. Les éraiblières à bon potentiel acéricole couvrent uniformément tout le territoire privé de la MRC et ce, dans les quatre secteurs.

Proximité des chemins

Les érablières à potentiel acéricole de la MRC Les Pays-d'en-Haut sont presque toutes à proximité des chemins. Les secteurs plus éloignés des chemins se localisent en majeure partie dans la municipalité de Ste-Marguerite-du-Lac-Masson et de Ste-Adèle.

Pentes fortes

Plusieurs pentes fortes sont présentes sur tout le territoire. Ceci est la principale limite à la mise en valeur des érablières de la MRC Les Laurentides.

Appréciation globale

Avec 115 500 hectares de superficie forestière privée (PPMV, 1999), on estime ici aussi à 27,2% la superficie forestière privée occupée par des érablières à bon potentiels acéricoles dans la MRC Les Laurentides. Ainsi, bien que plus vaste que sa MRC voisine, les érablières à forts potentiels représentent environ le même pourcentage des sites forestiers dans les deux MRC. Le potentiel acéricole actuel de la MRC Les Laurentides est excellent en terme de superficie mains moyen en terme de pourcentage de superficie. Les potentiels se présentent souvent sous forme de massifs qui permettent une économie d'échelle appréciable. Enfin, les pentes fortes sont fréquentes et le potentiel pour le futur s'avère excellent.

5. PROBLÉMATIQUES AU NIVEAU DES MRC LES PAYS-D'EN-HAUT ET LES LAURENTIDES

5.1 Nombre d'entailles potentiel versus la production actuelle

L'analyse nous a permis de mettre en évidence le grand potentiel pour la mise en valeur de cette ressource. Il y a actuellement un potentiel de près de 3,0 millions d'entailles dans la MRC Les Pays-d'en-Haut et de 6,7 millions d'entailles dans la MRC Les Laurentides. Ces chiffres sont environ deux fois plus élevés que les premières estimations présentées dans le PPMV des Laurentides (1999). Le tableau 11 présente les statistiques sur l'acériculture pour les MRC Les Pays-d'en-Haut et Les Laurentides (MAPAQ, 2002).

Tableau 11. Statistiques sur l'acériculture pour les MRC Les Pays-d'en-Haut et Les Laurentides

MRC	Nombre de producteurs acéricoles	Nombre d'entailles enregistrées	Pourcentage du potentiel entaillé (%)
Les Pays-d'en-Haut	3	26500	0,9 %
Les Laurentides	29	175000	2,6 %
TOTAL	32	201500	2,1 %

Sur un potentiel de plus de 9,7 millions d'entailles, seulement 201 500 sont exploitées et déclarées au MAPAQ dans les deux MRC. Ceci représente 2,1 % du nombre d'entailles potentiel. La MRC Les Pays-d'en-Haut comporte particulièrement peu d'entailles et son potentiel qui est exploité est inférieur à 1%. Il y a donc une très grande place pour le développement de l'acériculture et la mise en valeur de cette ressource dans les deux MRC. À titre d'exemple, une étude semblable pour la MRC d'Argenteuil a dévoilé un niveau d'exploitation moyen de 1,4% pour l'ensemble de cette MRC (Horizon Multiressource, 2000). Dans les MRC Mirabel et Deux-Montagnes, ces proportions grimpent à 30% (Horizon Multiressource, 2001). Il y a cependant une mise en garde importante en ce qui à trait aux statistiques du MAPAQ. En effet, certains producteurs acéricoles ne sont pas inscrits dans les statistiques puisqu'ils ne se sont pas fait reconnaître à titre de producteurs agricoles. Cela a pour effet de sous-estimer les érablières entaillées dans la région.

5.2 Marchés des produits acéricoles

Les chiffres et données utilisées dans cette section proviennent en grande partie du portrait de l'industrie acéricole du Québec qui a été préparé par le MAPAQ en décembre 1999.

Le marché du sirop est un marché en pleine expansion

- La production acéricole au niveau du nombre d'entailles est en augmentation depuis 1988. Le nombre total d'entailles est passé de 16,7 millions d'entailles en 1988 à 31,6 millions d'entailles en 2000;
- La production est, de son côté, passée de 13 274 kilolitres en 1988 à 23 212 kilolitres en 1999. (82 504 564 livres de sirop en 2000);
- Les revenus de la production acéricole sont passés de 46,6 millions en 1988 à 120 millions en 1999;
- Les prix suivent une tendance entre 1993 et 2000;

On peut entrevoir l'avenir de façon optimiste car :

- Le sirop est une production presque exclusivement canadienne au niveau mondial (83% de la production mondiale est produite au Canada). C'est un produit « pur et naturel » et sain, ce qui correspond aux nouvelles tendances du marché;
- On a mis sur pied des mécanismes de régulation des prix via une convention de mise en marché. La convention permet à l'industrie de créer des réserves de sirop pour stabiliser les prix. Ce mécanisme a d'ailleurs été très apprécié en 1999 et 2000 pour stocker les surplus;
- L'effort est mis sur la promotion du produit pour développer de nouveaux marchés;
- Un processus de certification est en cours, ce qui sera garant de la qualité du produit;

5.3 Localisation des massifs et accessibilité du territoire

Au niveau de l'accessibilité, les MRC Les Pays-d'en-Haut et Les Laurentides possèdent un réseau routier bien développé qui permet l'accès à la grande majorité des massifs de forêt à haut potentiel acéricole. Quelques secteurs semblent plus éloignés des chemins principaux, mais ils sont fréquemment localisés chez des propriétaires-agriculteurs qui possèdent souvent un réseau de chemins déjà établi dans leur boisé. Cette accessibilité accrue du territoire contribuera à en favoriser la mise en valeur.

Les pentes fortes sont toutefois une contrainte car la topographie du terrain est souvent trop escarpée pour permettre l'exploitation acéricole et forestière. La problématique se situe donc à ce niveau. Très peu de morcellement de territoire est observé comme c'est le cas dans les MRC Mirabel et Deux-Montagnes.

5.4 Intérêts des propriétaires (sondage)

Un sondage téléphonique réalisé auprès des propriétaires et présenté dans le cadre du plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV, 1999) a mis en lumière les problématiques suivantes :

- 23% des propriétaires ont comme objectif de possession la production de sirop;
- 18% des propriétaires ont comme projet de développement la production de sirop d'érable et 48% la récolte de bois;
- Seulement 28% ont réalisé des travaux d'aménagement;
- 62% des propriétaires ne veulent pas mettre en valeur leur boisé pour les ressources non ligneuses;

Ces chiffres nous indiquent qu'il existe un certain manque d'intérêt des propriétaires en vue de mettre en valeur leur boisé. L'étude ne nous permet pas de conclure si ces propriétaires seraient intéressés à louer leur ressource ou à en faire faire l'aménagement par des spécialistes.

Un questionnaire a déjà été préparé dans la MRC de Mékinac pour répondre à ces questions. On a demandé aux producteurs acéricoles quelles étaient les principales contraintes liées à l'activité acéricole. Les trois principales contraintes étaient le manque de temps et de ressources, la trop faible superficie exploitable, et les coûts élevés pour l'exploitation (McElhaw, 2000). Les solutions suggérées les plus populaires étaient l'acquisition d'un autre lot, la location d'entailles ainsi que des incitatifs et allègements fiscaux. Ces éléments peuvent servir de piste de solution pour les MRC Les Pays-d'en-Haut et Les Laurentides.

Le portrait réel de la situation est actuellement inconnu pour les MRC Les Pays-d'en-Haut et Les Laurentides. Il sera important d'acquérir de l'information à ce sujet afin de mieux cerner la problématique vécue dans les MRC. Ces connaissances permettraient de préparer un plan d'action régional plus adapté à la réalité des deux MRC.

6. PORTRAIT ACÉRICOLE PRÉLIMINAIRE DES LAURENTIDES

Dans le but de dresser un portrait préliminaire des caractéristiques acéricoles des Laurentides, nous présentons ici, en résumé, les grandes lignes des trois études réalisées jusqu'à présent (Horizon multiressource 2000, 2001a et 2001b).

Tableau 12. Portrait préliminaire des caractéristiques acéricoles des Laurentides

MRC	Boisés privés à potentiel acéricole (hectares)	Nombre d'entailles potentiel (millions)	Pourcentage du potentiel entaillé (%)
Deux-Montagnes	2192	0,63	20,6 %
Argenteuil	16900	3,71	1,4 %
Mirabel	3044	0,74	37,8 %
Pays-d'en-Haut	14402	2,99	0,9 %
Laurentides	31435	6,74	2,6%

Les cinq MRC présentent donc 67973 hectares (680 km²) à bon potentiel acéricole (>175 entailles/ha). Ceci équivaut à environ 15 millions d'entailles potentielles dans ces cinq MRC. Ces nouvelles données sont bien supérieures, voire pratiquement le double, aux données sommaires présentées dans le PPMV des Laurentides. Selon le Tableau 12, même si les MRC Argenteuil, Les Pays-d'en-Haut et Les Laurentides exploitent le plus grand nombre d'entailles parmi les cinq MRC étudiées (13,44 millions d'entailles), ce sont ces même trois MRC qui en exploitent le moins en terme de pourcentage (1,4%, 0,9 % et 2,6% respectivement). C'est donc dire que leur potentiel inexploité demeure plus que considérable.

Afin d'obtenir un portrait global et complet des Laurentides, il aurait lieu de réaliser une étude similaire pour les MRC Antoine-Labelle, La Rivière-du-Nord et Thérèse-de-Blainville. À ce sujet, une demande de financement a récemment été déposée et est présentement analysée pour l'analyse des potentiels acéricoles de la MRC Antoine-Labelle.

7. APPROCHES POUR FAVORISER LA MISE EN VALEUR DE LA RESSOURCE

7.1 Création de bases de données

Des bases de données sur les propriétés et propriétaires de terrains à haut potentiel, vont permettre de cibler les envois promotionnels vers les meilleurs secteurs. Des bases de données de producteurs, acheteurs et locateurs de la ressource érable seraient aussi utiles. Ces outils de connaissances pourraient servir à des études de marché ou à élaborer des liens entre les différents intervenants du milieu acéricole.

Dans le cadre du présent projet, une base de données a été créée. Elle comprend une liste de propriétés où l'on retrouve des forêts à potentiel acéricole présentant une possibilité de plus de 1000 entailles. Les informations sur le propriétaire (adresse postale) sont aussi insérées dans la base de données. Celle-ci sera disponible auprès du MAPAQ et de Horizon Multiressource inc., et servira à mettre en contact les demandeurs de sève avec les propriétaires de boisés. La mise en valeur de nouveaux sites sera grandement facilitée en procédant de cette façon.

7.2 Fournir des informations aux propriétaires

Il est très important d'informer les propriétaires de boisés des possibilités acéricoles et forestières de leur propriété. Le transfert d'informations techniques permet aux propriétaires d'avoir les connaissances de base leur permettant d'évaluer la pertinence d'entailler son érablière et de l'aménager. L'information disponible vise à susciter l'intérêt des gens envers la mise en valeur de leur territoire.

Plusieurs intervenants laurentidiens en acériculture ont comme mandat de renseigner, d'appuyer, ou de réaliser des travaux acérico-forestier d'ordre sylvicole ou technique chez les propriétaires d'érablières. Ces intervenants sont le MAPAQ, les conseillers forestiers, l'Agence de mise en valeur des forêts privées, le club acéricole des Pays-d'en-Haut et le syndicat des producteurs acéricoles des Laurentides.

7.3 Mise sur pied de réseaux d'utilisateurs et de producteurs

Une fois les bases de données constituées, un réseau d'utilisateurs et de producteurs devrait être mis sur pied. Par exemple, ce réseau pourrait servir à mettre en communication des propriétaires de terrains avec des locataires potentiels. Il pourrait aussi permettre aux acheteurs d'érablières d'obtenir ou de consulter les cartes de potentiels acéricoles confectionnées dans cette étude. Ce fait de louer ou d'acheter des érablières à potentiel acéricole est d'autant plus intéressant puisque selon un sondage réalisé auprès des propriétaires de boisés dans le cadre du PPMV des Laurentides (1999), plus du tiers des propriétaires sont âgés de plus de 60 ans (51% dans la MRC Les Pays-d'en-Haut). Dans Les Pays-d'en-Haut, la production moyenne de sirop d'érable est moindre qu'ailleurs.

Un seul organisme principal permettrait de diriger les gens vers les ressources dont ils ont besoin. À titre d'exemple, le réseau devrait permettre de mettre en contact :

- Les propriétaires de boisés
- Les acheteurs et locataires d'érablière
- Les producteurs acéricoles
- Les acheteurs de sirop et d'eau d'érable
- Les clubs d'acériculteurs
- Les conseillers forestiers
- Le MAPAQ, le MRNQ
- Les municipalités, la MRC
- Les syndicats de producteurs acéricoles
- Le Centre Local de Développement (CLD)

Le processus de fonctionnement devrait être souple et permettre d'obtenir l'information rapidement.

7.4 Fournir des services techniques et spécialisés

L'accès à des services spécialisés sécurisera le propriétaire dans sa démarche de mise en valeur. À cet égard, l'expertise en aménagement acéricoforestier et les techniques d'exploitations acéricoles pourront être fournies par les conseillers forestiers et les clubs d'encadrements techniques. Les propriétaires doivent être informés de la présence de ces organismes. À ce sujet, l'Agence régionale de mise en valeur des forêt privées ainsi le MAPAQ ont un rôle à jouer. Mentionnons que dans le

cadre du projet, les propriétaires ont déjà reçu une liste de personnes ressources leur permettant d'aller chercher de l'information technique.

Seulement 21% des propriétaires sont enregistrés comme producteur forestier auprès du Gouvernement du Québec. De plus, seulement 12% des propriétaires ont déjà réalisé des travaux sur leur terre en 1997.

7.5 Accroître les connaissances sur les propriétaires

En se basant sur le nombre d'entailles déclarées, bien peu de propriétaires désirent mettre en valeur leur propriété au niveau acéricoforestier. Le sondage réalisé auprès des propriétaires de boisés (PPMV, 1999), soulève quelques faits intéressants sur les raisons de posséder une terre:

- 80% pour le plaisir;
- 70% pour la laisser en héritage aux enfants;
- 44% pour des fins récréatives personnelles;
- 23% pour la mise en valeur des produits de l'érable;
- 13% des propriétaires sont actifs dans la forêt (3% seulement dans Les Pays-d'en-Haut);

Nous recommandons de procéder à un sondage supplémentaire dans le cadre d'un envoi postal ultérieur aux propriétaires. Le sondage devrait permettre de vérifier, entres autres, l'intérêt envers la location de la ressource, l'importance à leur yeux du maintien de la qualité de leur érablière, leur connaissance spécifique en acériculture et les temps qu'ils sont prêts à y investir. Environ 18% des propriétaires de boisés privés dans les Laurentides prévoient produire du sirop d'érable dans les cinq prochaines années.

7.6 Aide financière

Puisque l'aspect financier semble être un irritant au développement acéricole, nous suggérons aux centres locaux de développement (CLD) et au Centre régional de développement des Laurentides (CRDL) d'évaluer la pertinence de mettre sur pied des programmes visant à soutenir l'acériculture. L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides a récemment mis sur pieds une aide financière pour stimuler les travaux d'aménagement acéricoforestier chez les

producteurs forestiers. Les propriétaires invités aux soirées d'informations seront mis au courant de l'existence du programme d'aide financière de mise en valeur des forêts privées, dont les bases reposent sur un concept de saine gestion des érablières. En outre, la Société de Financement Agricole permet aux futurs promoteurs d'obtenir une aide financière sous forme de prêt.

7.7 Améliorer les conditions de mise en marché des produits de l'aménagement acéricoforestier

La mise en marché du bois de pâte feuillue représente un obstacle majeur à la mise en valeur acérico-forestière d'un lot boisé. A ce sujet, il faut trouver une stratégie facilitant la mise en marché de ces bois. Une négociation entre le syndicat des producteurs acéricoles et le syndicat des producteurs de bois pourrait peut-être permettre de réserver une partie du contingent aux producteurs acéricoles.

Une mise en marché assurée permettrait d'effectuer des travaux dans les jeunes peuplements à potentiels futurs et de récupérer les bois endommagés par le verglas de janvier 1998.

7.8 Protéger adéquatement le territoire

Bien qu'elles soient protégées par la loi et par certaines réglementations municipales, il arrive que des érablières soient l'objet de coupe abusive. La quantité de coupes totales doit être correctement évaluée afin de quantifier l'ampleur du phénomène (zone verte et blanche) et des mesures de contrôle doivent être prises.

A ce sujet, il faudrait s'assurer que toutes les municipalités aient des règlements abolissant les coupes abusives dans les érablières, sauf en cas de nécessité majeure (exemple : verglas). Ces mesures devront être prises pour les portions de territoire non protégées par la loi sur la protection du territoire agricole. Dans le cas où la réglementation existe, celle-ci doit d'abord être suffisamment précise pour que son application soit vérifiable sur le terrain. De plus, davantage d'outils devraient être mis à la disposition des inspecteurs municipaux pour appliquer la réglementation.

La présente étude représente un outils intéressant pour guider les gestionnaires des municipalité et MRC dans leur aménagement et réglementation.

Finalement, il serait important d'augmenter l'effort de reboisement, principalement en enrichissement de strates, en érable à sucre sur le territoire. Ceci permettra d'augmenter la proportion de territoire acéricole à long terme.

7.9 Fournir de la formation spécialisée à la main d'œuvre

Si on désire augmenter le niveau de mise en valeur acéricole sur le territoire, il sera nécessaire que la quantité de main d'œuvre qualifiée soit elle aussi accrue et disponible. À cet égard, il faudra promouvoir activement les métiers d'ouvriers acéricoles et sylvicoles, d'opérateurs de débuseuse et d'abatteurs en vue d'assurer une relève. Cette relève devra être apte à travailler dans les forêts feuillues riches et diversifiées du sud-ouest du Québec.

Un diplôme d'étude professionnelles en « Récolte de matière ligneuse » a été offert en 1999 par la Commission Scolaire de la Vallée des Tisserands et le Centre de Formation professionnelle des Moissons (Polyvalente de Beauharnois). Présentement la demande pour ce programme est faible. Pour favoriser l'engouement envers ce métier, il y aurait lieu de démontrer aux autorités en place (centre local d'emploi, conseillers en placement, etc...) que le taux d'emploi dans le domaine est excellent. Des kiosques pourraient être mis sur pied lors des foires d'emplois afin de promouvoir le métier pour attirer de nouveaux étudiants.

Certains établissements situés à l'extérieur de la région pourraient fournir de la main d'œuvre spécialisée, pensons notamment au « Centre de Formation Agricole de Mirabel » qui offre un cours de 450 heures en acériculture.

8. CONCLUSION

En guise de conclusion, le potentiel de mise en valeur de la ressource acéricole des MRC Les Pays-d'en-Haut et Les Laurentides est grand. En effet, le territoire des MRC Les Pays-d'en-Haut et Les Laurentides est apte à offrir plus de 9,7 millions d'entailles dont seulement 2,1% sont actuellement exploitées.

Il importera de trouver des approches qui encourageront les propriétaires à mettre en valeur leur ressource ou du moins à la protéger pour les générations futures. À cet effet, les suggestions proposées dans l'étude pourront servir à réaliser un plan de développement régional de la ressource acéricole. Ce plan de développement devrait être réalisé de concert avec les différents intervenants du milieu et devra être adapté aux réalités des propriétaires et de la région.

La mise en valeur des potentiels acéricoles passera par un aménagement acéricoforestier qui assurera le maintien de la qualité du territoire pour le futur. Un développement graduel du marché, passant d'un marché artisanal à un marché commercial, devrait permettre de créer plusieurs entreprises stables dans les MRC à l'étude. Ces entreprises apporteront un souffle nouveau dans l'économie régionale des MRC Les Pays-d'en-Haut et Les Laurentides.

9. REMERCIEMENTS

Pour terminer, nous aimerions remercier les personnes suivantes pour leur précieuse collaboration :

- Monsieur Richard Carignan du MRNQ
- Madame Marie-Eve Desmarais du CRD des Laurentides
- Monsieur André Boucher du MAPAQ
- Madame France Granger, ing.f. du Centre local de développement des Laurentides et Monsieur André Boisvert de la MRC Les Pays-d'en-Haut
- Monsieur Luc Fuoco du Syndicat des producteurs acéricoles des Laurentides
- Madame Caroline Gosselin, de l'Agence forestière des Laurentides
- Scierie G.M. Dufour inc. qui a financé l'étude

10. BIBLIOGRAPHIE

Horizon Multiressource inc., 2000. Potentiel acéricoles des forêts privées de la MRC d'Argenteuil. 46 p.

Horizon Multiressource inc., 2001a. Potentiel acéricoles des forêts privées des MRC de Vaudreuil-Soulanges, Le Haut-Saint-Laurent et Les-Jardins-de-Napierville. 39 p.

Horizon Multiressource inc., 2001b. Potentiel acéricoles des forêts privées de des MRC Mirabel et Deux-Montagnes. 42 p.

MAPAQ, 1999. Portrait de l'industrie acéricole du Québec. Direction de la recherche économique et scientifique. 110 p.

McElhaw, J.P. 2000. Inventaire du potentiel acéricole des forêts privées de la MRC de Mékinac. CLD de Mékinac, Sainte-Tite, Québec. 46 p.

Syndicat des producteurs de bois de la Beauce. 1998. Guide d'aménagement des érablières. 35 p.

Syndicat des producteurs de bois du comté de Labelle. 1999. Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée des Laurentides (PPMV). Partie I – Document de connaissances.